

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris

Tél. : 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 8 NOVEMBRE 2016

Présents : B. Ang - J. Angelergues - E. Chauvet - E. Dahan-Soussy - N. Franck - A. Gibeault - F. Moggio - D. Ribas - A. Rosenberg - H. Suarez-Labat

Excusés (représentés) : P. Aloupis - J-L. Baldacci - C. Baruch - P. Blayau - M-C. Camus-Delage - E. Castells-Mourier - P. Cauvin - D. Cupa - V. Kapsambelis - I. Martin-Kamieniak

Excusés : P. Denis - A. Faure-Bismuth - C. Lechartier-Atlan - F. Seulin

Invités présents : A. Gibeault - V. Kapsambelis

Invités excusés : E. Birot - B. Chervet - E. Chervet - F. Coblence - L. Danon-Boileau - D. Kaswin-Bonnefond - C. Saint-Paul Laffont - J. Schaeffer - A. Sitbon - M. Vautherin-Estrade - M. Vincent

À 20h32, 10 membres du conseil d'administration sont présents ; le quorum (supérieur ou égal au 1/3 des 24 membres) est donc atteint et la séance peut commencer.

1/ Présentation des propositions des banques sur notre demande de financement. Votes.

Les offres ont été communiquées aux membres du conseil d'administration avant la réunion.

D. Ribas les présente.

La Banque Postale présente les taux les plus intéressants (cf. documents joints). Le taux consenti de 1.47 nous conduira à rembourser 2.109.544€ (coût total hors garanties) au lieu de 2.245.707€. La Banque Postale conditionnait l'octroi du prêt de 300.000€ à la reprise du prêt principal. Nous pourrions obtenir la subrogation du privilège de prêteur de deniers, souscrit au moment de l'achat qui est moins onéreuse que la prise d'une nouvelle hypothèque, La Banque Postale. La Banque Postale se substituant à la Société Générale en lui remboursant l'emprunt. Dans l'attente de la confirmation de cette possibilité, D. Ribas propose de soumettre au vote de l'assemblée générale les deux hypothèses : subrogation du privilège de prêteur de deniers et prise d'une nouvelle hypothèque sur l'emprunt principal. Le document joint montre qu'avec une hypothèque, d'un coût évalué à 25.000€, l'économie totale par rapport à l'emprunt initial serait de 110.000€. Dans le cas d'un privilège de prêteur de deniers, d'un coût d'environ 6.000€, l'économie serait plus importante, évaluée à environ 130.000€. La prudence commande d'envisager les deux hypothèses et les deux résolutions seront soumises à l'assemblée générale prévue le 27 novembre 2016. De plus, la temporalité est assez serrée, avec un rachat du crédit principal en janvier 2017 ; la Société Générale doit être prévenue en décembre et la Préfecture doit avoir donné son accord, après l'assemblée générale et avant l'opération de rachat.

Pour l'emprunt « court » de 300.000€, un taux de 1.09 nous serait consenti par La Banque Postale, avec en garantie, une hypothèque sur notre bien (estimée à environ 5.000€, avec les frais d'acte). Cela nous conduirait à avoir au total 17.000€ d'intérêts d'emprunts. La charge de cet emprunt, avec les divers frais afférents, se monterait à un coût d'environ 50€ par membre et par an.

La mise en place de ces emprunts apporterait une solution complète des problèmes financiers et la restauration d'une trésorerie saine dès le mois de janvier 2017, non dépendante des incertitudes dans le temps d'une autorisation de découvert (telle que proposée par la Société Générale).

Pendant la période de transition, l'aide de l'ASM13 sera précieuse pour soutenir notre trésorerie et sécuriser le versement des salaires du personnel de la SPP.

Aucun membre du conseil d'administration n'ayant demandé le vote à bulletins secrets, le vote a lieu à main levée.

Les deux propositions présentées par D. Ribas sont approuvées par un vote à l'unanimité des présents (10) et représentés (10) = 20 voix.

2/ Convocation d'une assemblée générale à titre extraordinaire le dimanche 27 novembre 2016 à 14h30 (rue Daviel). Vote.

Aucun membre du conseil d'administration n'ayant demandé le vote à bulletins secrets, le vote a lieu à main levée.

La convocation d'une assemblée générale à titre extraordinaire le dimanche 27 novembre à 14h30 (rue Daviel) est approuvée par un vote à l'unanimité des présents (10) et représentés (10) = 20 voix.

3/ Questions diverses

- Le bureau continue à chercher des subventions afin de désendetter la SPP. Une nouvelle demande a été déposée auprès de la mairie de Paris, après l'échec de la précédente demande.
- Rappel de l'information donnée aux membres (prochain envoi groupé) concernant le versement d'une subvention de 3000€, provenant de la réserve parlementaire du député Denis Baupin. Demande faite en 2014, accordée en 2015 et versée en 2016 par la voie ministérielle.
- Le conseil d'administration adresse ses remerciements au président D. Ribas, à son bureau, ainsi qu'à Jasmine Lefebvre, notre comptable et au cabinet comptable de Brahim Bahri, pour le travail accompli pour résoudre les problèmes financiers rencontrés par la SPP.
- Le conseil d'administration exprime sa gratitude à l'ASM13 pour le soutien financier apporté par le dépôt de garantie et les avances de loyers représentant 100.000€, qui ne généreront pas le versement d'intérêts. Le CA remercie aussi Bernard Mazzaschi, directeur administratif et financier de l'ASM13, pour ses conseils précieux.

La séance est levée à 21h, comme il était prévu.

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le mardi 29 novembre 2016.

Denys RIBAS
Président

Jacques ANGELERGUES
Secrétaire Général adjoint

ANNEXES